

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Février 2011</p>
--

L'an deux mille dix, le 23 Février à 19H00 , le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,

Jean-Michel HUON, Michel LE HENAFF , Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU, Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN , Adjoints.

Louis AUGES , Vania BROUDIC ,Yann DRESCHER, Laurence GELARD, Marie-France GAULTIER, Jean-Claude KERGARAVAT, Anne LEVESQUE, Henri LE BELLEC, Yves MEUNIER, Erwan RIVOALLAN(à partir de 19H20) ,Jacques THOMAS, André TILLY.

Absents excusés :

Marielle GUILLARD, procuration à Laurence GELARD
Raymonde HUE, procuration à Marie France RANNOU

Date des convocations : 18 Février 2011

Secrétaire de séance : Henri LE BELLEC

Assistaient également à la séance :

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale
Melle Florence LE MAT, rédacteur

Ordre du jour :

Vente d'une parcelle de terrain au Syndicat du Pays de Tréguier au prix évalué par les domaines.

La séance est ouverte, il est 19H15.

Monsieur Le Maire réexplique le pourquoi et l'objet de ce conseil extraordinaire :

« Il est nécessaire que le SIVOM , afin d' effectuer l'extension de la salle omnisports, puisse acquérir un terrain d'environ 700 M² appartenant à la commune de Tréguier. Lors du dernier conseil du 14 février, la cession de ce terrain était à l'ordre du jour mais l'examen en a été reporté aujourd'hui car la commune de Minihiy n'avait toujours pas opté pour une

participation financière de cette salle au-delà de 28 % et se posait donc la question de la cession du terrain à l'euro symbolique ou au prix estimé par les domaines. Il est nécessaire de prendre aujourd'hui une décision car le Syndicat du Pays de Tréguier doit déposer son dossier de demande de subvention DETR avant le 28 février 2011.

Je considère que dans cette opération d'extension de salle, il y a deux partenaires chapeautés par le SIVOM. Ces deux partenaires doivent être mis sur le même pied d'égalité, faire les mêmes efforts sur la construction de la salle et sur l'achat du terrain. Après avoir beaucoup réfléchi, consulté et tenu compte des discussions lundi dernier avec le Maire de Minihiy, je suis resté sur ma position, à savoir la vente de la parcelle au syndicat au prix estimé par les domaines, soit 22 600 €. Ce n'est donc pas le Maire de Tréguier qui fixe le prix. Par ailleurs, si comme je l'espère, le syndicat se lance dans l'opération et s'il obtient une subvention si possible à 30 %, cela réduirait d'autant plus le prix du terrain. D'ailleurs, ce prix du terrain ne représente pas une grande part par rapport au coût total de l'opération estimé à 430 000 € HT si l'on s'en tient au projet de base d'extension de la salle et à 614 000 € HT si on inclut l'extension de 240 M² supplémentaires par rapport au projet initial et la mise aux normes d'accessibilité PMR des locaux.

Ma priorité, c'est les intérêts de la ville. C'est la discussion avec le Maire de Minihiy qui m'a déterminé. Il n'a pas contesté ma proposition de vente du terrain mais seulement « tiqué » sur l'évaluation des domaines. Je vous donne d'ailleurs lecture d'un petit mot remis par le Maire de Minihiy : Il appartient au Syndicat d'acheter le terrain à la ville de Tréguier. La Commune de Minihiy ne peut verser au Syndicat du Pays de Tréguier (et pas davantage à la ville de Tréguier) une subvention d'équipement dans le cadre de cette opération, la compétence se rapportant à la salle omnisports ayant été transférée au Syndicat par les deux communes (information de la Sous Préfecture de Lannion du 15 février 2011).

Je vous fais également part des échos du Conseil Municipal d'hier de la commune de Minihiy : « le conseil décide de poursuivre ce projet d'extension de la salle omnisports et de mise aux normes d'accessibilité PMR des locaux existants dans les strictes conditions statutaires actuelles du Syndicat Intercommunal du Pays de Tréguier (72% pour Tréguier et 28 % pour Minihiy) et dans l'hypothèse où la ville de Tréguier confirmerait sa décision, lors de sa réunion de conseil municipal du 23 février 2011, de vendre le terrain nécessaire sur la base de l'estimation des domaines (32.50 €/M²) , mandate ses délégués au Syndicat du Pays de Tréguier pour autoriser lors du prochain comité syndical du 24 février 2011 le syndicat à faire cette acquisition sur cette base afin que le projet puisse se concrétiser. »

Si le SIVOM achète le terrain, il est en mesure d'imposer aux deux communes le projet d'extension qu'il aura choisi. Je veux espérer que la raison l'emportera et que le projet sera raisonnable en fonction des subventions et de la hauteur de la participation de la commune de Minihiy-Tréguier.

Je vous donne lecture pour conclure d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 09 décembre dernier : Mr le Président précise que son objectif est de financer ces travaux d'extension de la salle en se limitant aux capacités propres du Syndicat, c'est-à-dire

sans solliciter davantage les communes. Dans cette optique, il souligne qu'en fonction des résultats de l'appel d'offres et des financements obtenus, la nature des travaux à réaliser pourra être reconsidérée à la baisse (extension limitée, et/ou report de la mise aux normes d'accessibilité).

Le Maire rappelle donc la question objet du conseil : le conseil de Tréguier veut il ou non céder au Syndicat le terrain au prix fixé par les domaines ? Il précise que si cette vente n'est pas votée ce soir, le terrain reste à la ville mais si elle est votée, le projet pourra se poursuivre.

Monsieur THOMAS ajoute : « Si j'ai bien compris , la commune de Minihy n'est pas disposée à bouger ! »

Monsieur AUGES réplique en disant que la Sous Préfecture a confirmé que la répartition financière d'après le critère population est équitable. Le Maire lui répond qu'elle a aussi précisé que d'autres critères peuvent être pris en compte, notamment le potentiel fiscal.

Monsieur LE HENAFF se dit mal à l'aise par cette problématique car on est entré en débats depuis un an et d'autres problèmes se précisent avec Minihy : la salle festive, les écoles... Il regrette fortement que les deux communes ne se soient jamais réunies. Il ajoute : « le Maire donne des chiffres dont 40 % de participation pour Minihy. Ce n'est pas comme cela que l'on débat. Je vote contre cette décision et je demande une mise aux voix pour l'euro symbolique ».

Le Maire riposte contre cette attitude et répond à Mr LE HENAFF qu'il a bien compris qu'il est sa cible. Il lui dit : « ma question est : cession ou non au prix des domaines et il n'y en aura pas d'autres » . Il précise qu'il a peut-être beaucoup de défauts, mais qu'il ne travaille pas tout seul et que ce serait tellement plus simple s'il n'y avait pas quelques égos dans son équipe.

Monsieur LE HENAFF se défend d'avoir mis le Maire en cause.

Monsieur KERAMBRUN trouve la question anecdotique et dommageable que chacun reste campé sur ses positions, ce qui affaiblit les deux communes. Pour lui, il existait certainement un moyen d'entrouvrir une porte. Il n'a même plus envie de voter et se dit déçu de l'avenir du Syndicat.

Monsieur TILLY coupe court au débat en rappelant fermement que la répartition respecte les statuts et qu'il est donc temps de trancher et de voter pour la cession du terrain afin que le syndicat puisse demander sa subvention.

Monsieur HUON explique, quant à lui, qu'il n'était pas favorable à ce projet non prévu par la liste municipale mais qu'il est pour la vente car il s'agit d'appuyer un projet

d'intercommunalité pouvant favoriser les subventions. Il ajoute que beaucoup de temps et d'argent sont perdus par rapport à une gestion difficile en commun avec Minihiy pour les écoles et la garderie. On verra l'avenir de ce syndicat.

Monsieur LE BELLEC annonce qu'il était favorable à la cession à l'euro symbolique si Minihiy avait fait des efforts. Etant donné les circonstances, il est donc d'accord pour la vente.

Le Maire met donc aux voix la cession du terrain au Syndicat du Pays de Tréguier au prix estimé par les domaines, c'est-à-dire 32.5 €/ M². **Cette proposition est adoptée avec 18 voix pour, 2 abstentions (Marielle GUILLARD, Louis AUGES) et 1 contre (Michel LE HENAFF).**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, il est 19H50.

Les Conseillers municipaux,

Le Maire,